



Collège Gérald·Godin

**POLITIQUE DE VALORISATION
DE LA LANGUE FRANÇAISE**

Adopté par le conseil d'administration
le 8 décembre 1998

TABLES DE MATIÈRES

PRÉSENTATION.....	3
L'OBJET DE LA POLITIQUE.....	4
LES DESTINATAIRES DE LA POLITIQUE.....	4
LES BUTS DE LA POLITIQUE.....	4
LES PRINCIPES DIRECTEURS.....	5
LES MOYENS.....	6
LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS.....	7
LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE.....	7
DÉFINITION DE QUELQUES-UNS DES TERMES UTILISÉS.....	8

PRÉSENTATION

La politique de valorisation de la langue française du Collège Gérard-Godin s'appuie sur un certain nombre de constats d'ordre sociologique et traduit une volonté de concrétiser et de rendre opérationnelles quelques idées-forces et décisions qui ont conduit à la création de ce nouveau cégep francophone, situé dans un environnement caractérisé, entre autres, par une population comportant une forte proportion d'anglophones et d'allophones¹.

Au nombre des constats, des idées-forces et des décisions qui ont influencé directement l'élaboration et l'orientation de la politique de valorisation de la langue française, il y a lieu de souligner tout particulièrement ce qui suit :

- prenant l'engagement d'offrir à ses étudiantes et à ses étudiants une formation de qualité et visant dès le départ rien de moins que la recherche constante de l'excellence dans toutes les activités d'enseignement et d'apprentissage, le Collège Gérard-Godin veut souligner l'importance fondamentale que revêt la maîtrise de la langue française pour la réussite scolaire, le développement personnel, l'insertion sociale et professionnelle de ses étudiantes et de ses étudiants;
- appelé à accueillir un nombre significatif d'étudiantes et d'étudiants non-francophones, le Collège Gérard-Godin veut aider ceux-ci à accroître leur maîtrise de la langue française et à s'intégrer activement dans la société québécoise en même temps qu'il veut travailler, à travers une pédagogie de l'interculturel, à ce que les étudiantes et les étudiants francophones s'ouvrent aux apports des autres cultures dans la vie quotidienne et dans le développement de la personnalité du Québec;
- étant convié à devenir un pôle d'affirmation et de rayonnement de la culture francophone dans l'ouest de l'Île de Montréal, le Collège Gérard-Godin entend contribuer au raffermissement et à l'épanouissement de l'identité francophone dans ce secteur où les francophones sont en minorité;
- repoussant toute mentalité de ghetto et de repli sur soi, le Collège Gérard-Godin entend contribuer à l'établissement d'un réel dialogue et d'une interaction constructive entre les diverses communautés linguistiques - notamment l'anglophone et la francophone - qui habitent le territoire desservi par le Collège.

La vie et l'activité d'un établissement scolaire, quel qu'il soit, posent toujours la question des rapports entre l'école et la société, celle des conditionnements sociaux qui marquent positivement ou négativement l'activité éducative, laquelle en retour peut devenir un facteur de régression, de stagnation ou de progrès social. Dans le cas du Collège Gérard-Godin, il n'échappe à personne que son action s'inscrit dans ce qu'on peut considérer être un microcosme de certains des problèmes et défis, à la fois les plus difficiles et les plus stimulants, auxquels le Québec se trouve confronté à l'aube du XXI^e siècle. Voilà pourquoi sa politique de valorisation de la langue française, bien qu'elle soit prioritairement centrée sur la mission éducative du Collège, a une portée qui déborde de façon manifeste et délibérée le cadre strictement scolaire.

La politique de valorisation de la langue française doit devenir, pour toutes les personnes et tous les groupes qui participent à la vie du Collège, un véritable projet commun. Un projet qui exige de

¹ Ces constats, ces idées-forces et ces décisions sont présentés et développés dans plusieurs documents, notamment les suivants : le dossier-souche, l'énoncé de mission, le projet culturel et le projet éducatif du Collège Gérard-Godin.

tous et de toutes de solides convictions et un réel engagement. Un projet qui, pour se réaliser, commande que chacune des unités administratives du Collège précise la nature et les modalités de sa contribution et agisse en conséquence.

L'OBJET DE LA POLITIQUE

Cette politique a pour objet de préciser en quoi et comment le Collège Gérald-Godin entend travailler à la valorisation de la langue française à travers la mise en œuvre de sa mission sociale, dans ses dimensions éducatives, culturelles et de service au milieu.

La politique est déterminée par la mission, le projet éducatif et le projet culturel du Collège. Elle doit être mise en relation avec les autres politiques institutionnelles et avec les plans d'action des divers services et unités administratives du Collège. Telle qu'elle est conçue, la politique de valorisation de la langue française doit avoir une incidence sur ces politiques et plans d'action annuels. Ces derniers devraient être explicites et détaillés quant aux initiatives et aux mesures à prendre pour assurer la valorisation recherchée.

LES DESTINATAIRES DE LA POLITIQUE

La politique a pour premiers destinataires toutes les personnes qui, à un titre ou à un autre, participent directement à la vie du Collège Gérald-Godin et contribuent à son développement et à son rayonnement : étudiantes et étudiants, enseignantes et enseignants, personnel professionnel, personnel de soutien, cadres et administrateurs, parents d'élèves, partenaires dans la réalisation de la mission du Collège.

Elle s'adresse également aux responsables et membres d'organismes et d'entreprises de la région desservie par le Collège et, d'une façon générale, à toute citoyenne et tout citoyen s'intéressant au devenir du Collège Gérald-Godin ou sollicitant ses services.

LES BUTS DE LA POLITIQUE

Par la mise en œuvre de sa politique de valorisation de la langue française, le Collège Gérald-Godin poursuit les buts suivants :

- 1.- Aider chaque étudiante et chaque étudiant à réaliser le meilleur de soi-même en privilégiant la langue française comme outil de formation et de développement personnel.
- 2.- Aider chaque étudiante et chaque étudiant à relever le défi d'une maîtrise la plus poussée possible de la langue française et des ressources que celle-ci offre pour se comprendre, pour comprendre les autres et le monde dans lequel on vit, pour communiquer avec autrui et pour mener une action efficace sur les plans personnel, professionnel et social.
- 3.- Aider chaque étudiante et chaque étudiant à comprendre combien la maîtrise de la langue française a partie liée avec sa réussite scolaire et avec l'atteinte des objectifs de formation de son programme d'études.
- 4.- Aider les étudiantes et les étudiants à acquérir une culture aussi vaste et profonde que possible, notamment mais non exclusivement en mettant en valeur la contribution des francophones, Québécois et autres, au développement de la science, de la technologie, des arts et des lettres.
- 5.- Aider les étudiantes et les étudiants à s'ouvrir aux réalités internationales, à la diversité culturelle, au dialogue interculturel et à l'enrichissement que procure le contact avec d'autres cultures.

- 6.- Aider les étudiantes et les étudiants, notamment les non-francophones, à poursuivre leur participation à la société québécoise et à la vie collective en français.
- 7.- Promouvoir la vie socioculturelle francophone dans l'ouest de l'Île de Montréal en donnant à toutes les communautés de la région accès à un éventail diversifié d'activités artistiques et d'animation culturelle en français.
- 8.- Contribuer à la francisation des individus, des entreprises et des organismes de la région desservie par le Collège.

LES PRINCIPES DIRECTEURS

- 1.- Le français est la langue de communication, commune et usuelle, dans toutes les activités du Collège Gérard-Godin.
- 2.- Langue de convergence dans une collectivité où se côtoient des personnes aux langues maternelles diverses, le français devrait aussi tendre à devenir au Collège Gérard-Godin la langue de l'amitié.
- 3.- Au Collège Gérard-Godin, le souci de la qualité du français est manifeste, au premier chef, dans toutes les activités d'enseignement et d'apprentissage, mais également dans l'affichage, dans la documentation et l'information transmises, que ce soit oralement ou par écrit, par le truchement de la radio, de la vidéo ou des nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- 4.- Ce souci de la qualité va au-delà de la seule correction lexicale et grammaticale, au-delà du simple respect du code linguistique. Sans nier ni minimiser l'importance du repérage et du traitement des « fautes », des lacunes et des faiblesses observées dans les activités de formation ou de communication à caractère public, le souci de la qualité du français à Gérard-Godin est caractérisé par une approche essentiellement positive et par une mise en valeur, mieux par une illustration, des ressources qu'offre la langue française pour s'exprimer avec rigueur, esprit critique, créativité, sensibilité et fantaisie.
- 5.- Bien qu'ils jouent un rôle de premier plan et tout à fait fondamental quant à la maîtrise de la langue française, les professeurs de français ne peuvent prendre l'entière responsabilité du développement de la compétence langagière des élèves. Comme l'écrivent Francine Bergeron et Colette Buguet-Melançon : «Seule la pression du milieu, son degré de conviction exprimé de façon univoque et solidaire par tous, peut convaincre les jeunes que la maîtrise de la langue est un objectif essentiel, donc commun, de formation et une valeur reconnue par la société québécoise» (*Pédagogie collégiale*, mai 1997, p.18).
- 6.- Les professeurs de toutes les disciplines au Collège Gérard-Godin interviennent avec une claire conscience et une ferme conviction qu'ils peuvent, par tout ce qu'ils sont et par tout ce qu'ils font, contribuer au développement de la maîtrise du français chez leurs élèves. Cette disposition se manifeste de diverses façons : les documents qu'ils remettent à leurs élèves sont impeccables sur le plan linguistique; ils participent à l'amélioration de la communication, tant écrite qu'orale, de leurs élèves; ils insistent sur l'importance de bien comprendre, de bien assimiler et de bien utiliser les faits, les concepts, les techniques, les méthodes et les théories propres à leur discipline en faisant ressortir combien l'intégration de ces connaissances à sa structure cognitive accroît, chez la personne qui réussit cette intégration, non seulement son répertoire langagier mais plus encore sa capacité de penser avec exactitude et rigueur de même que son potentiel d'action dans maints domaines.
- 7.- L'affermissement, le développement et le rayonnement de la culture francophone dans l'ouest de l'Île de Montréal sont des visées assumées explicitement par le Collège Gérard-Godin, de

manière institutionnelle et structurelle. À travers la réalisation de son projet culturel, le Collège conçoit et réalise des activités qui sont des occasions de rassemblement des francophones mais aussi d'échanges avec les membres des autres communautés linguistiques, notamment la communauté anglophone.

LES MOYENS

Pour ce qui est des moyens susceptibles de favoriser l'atteinte des buts visés et le respect des principes directeurs, ils peuvent être multiples et ne sauraient être précisés jusque dans le moindre détail et avec exhaustivité dans cette politique. Les possibilités énumérées ci-après indiquent des voies que privilégie le Collège et qui peuvent inspirer tant des individus que des groupes désireux d'ajouter à la liste des moyens propres à rendre effective la volonté de valoriser la langue et la culture françaises à Gérard-Godin et dans l'ouest de l'Île de Montréal.

- 1.- Dans le processus de sélection de son personnel enseignant, le Collège Gérard-Godin a recours à un test de français écrit dont la réussite est obligatoire. Si les résultats obtenus s'avèrent tout juste satisfaisants, le Collège exige que la personne poursuive sa formation en ce domaine.
- 2.- Le Collège offre des activités de perfectionnement ou d'autres moyens aux professeurs, afin de les soutenir dans leur mise en œuvre d'une pédagogie de valorisation de la langue française dans leurs cours.
- 3.- Dans ses contacts, tant oraux qu'écrits, avec les étudiantes et les étudiants, l'ensemble du personnel de Gérard-Godin, et tout particulièrement le personnel enseignant, donne du relief au fait que l'élève est le premier responsable de son développement et de sa formation et que la maîtrise de la langue française est essentielle à sa réussite scolaire.
- 4.- Le Collège Gérard-Godin met à la disposition des étudiantes et des étudiants qui en ont besoin des moyens propres à les aider à surmonter les problèmes et les difficultés qu'ils rencontrent dans la maîtrise de la langue française.
- 5.- Le Collège Gérard-Godin encourage de diverses manières la promotion d'une plus grande qualité de la langue française : concours, ateliers d'écriture, groupes d'entraide animés par des experts recrutés au Collège même et qui deviennent des personnes-ressources pour la réalisation de pareilles activités.
- 6.- À travers l'affichage ou dans le cadre d'expositions, le Collège, notamment par le truchement de ses départements ou de ses services, met en valeur l'apport de la culture francophone au Québec et dans le monde contemporain.
- 7.- Le Collège incite à la fréquentation d'œuvres de qualité en français à travers une diversité d'activités possibles : rencontres d'écrivains ou d'artistes, ciné-club, représentations théâtrales, concerts, réalisations technologiques ou scientifiques, etc.
- 8.- Le Collège adopte une attitude d'accueil face aux non-francophones et fait ressortir leur contribution au développement de la société et de la culture québécoises.
- 9.- Le Collège reconnaît la production d'œuvres de qualité en français par ses étudiantes, ses étudiants et son personnel, en donnant de la visibilité à ces œuvres, en contribuant à leur diffusion et, à l'occasion, en accordant à leurs auteurs des prix ou des récompenses.
- 10.- Le Collège travaille à créer une vitrine de la francophonie dans l'ouest de l'Île de Montréal, notamment par le truchement de sa salle de spectacles, par sa contribution au développement d'un quartier latin dans son environnement immédiat et par toutes sortes d'autres moyens qu'il est amené à concevoir ou qu'on lui suggère et auxquels il donne suite.

11.- Le Collège offre des services de francisation à l'intention des nouveaux arrivants qui sont désireux d'acquérir une maîtrise plus poussée du français et de se familiariser davantage avec l'histoire du Québec, ses institutions, sa culture et son milieu de travail.

12.- Le Collège offre des services de francisation aux entreprises, particulièrement à celles dont une forte proportion d'employés ne partagent pas de langue commune de travail.

LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS

La mise en œuvre de la politique de valorisation de la langue française est sous la responsabilité première du **directeur général**. Celui-ci s'assure que, dans leurs plans de travail et leurs bilans annuels, toutes les unités administratives et tous les services du Collège précisent comment ils travaillent à rendre effective cette politique. Le directeur général a aussi la responsabilité de trouver et de rendre disponibles les ressources requises pour la mise en œuvre de la politique. Il lui revient également de s'assurer que, dans l'accomplissement de son mandat, l'organisme gestionnaire de la salle de spectacles du Collège voit au respect et à la promotion de cette politique de valorisation de la langue française.

La **direction des études** a la charge de communiquer aux étudiantes et aux étudiants, aux enseignantes et aux enseignants, de même qu'au personnel des services relevant d'elle, les responsabilités qui leur incombent dans la mise en œuvre de la politique de valorisation de la langue française. La direction des études indique, notamment, les incidences de cette politique sur les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et de gestion des programmes de même que sur l'orientation à donner aux plans de formation et aux plans de cours.

Le **Service des activités de l'enseignement** a la responsabilité de définir comment il entend donner suite aux dispositions de la politique de valorisation de la langue française, notamment dans ses rapports avec les départements.

Le **Service des activités étudiantes** a la responsabilité de définir comment il entend donner suite aux dispositions de la politique de valorisation de la langue française, notamment dans ses rapports avec les organisations étudiantes (e.g. radio étudiante, journal étudiant, coopérative, etc.).

Le **Centre d'aide à la performance** a la responsabilité de définir la nature des services qu'il entend offrir aux citoyens, aux organismes et aux entreprises du milieu pour contribuer, entre autres, à la francisation des milieux de travail et à celle des nouveaux arrivants. Il lui revient également de préciser les incidences de la politique de valorisation de la langue française sur ses interventions de toute nature dans le milieu desservi par le Collège.

La **direction de la salle de spectacles** a la responsabilité de définir les incidences de la politique de valorisation de la langue française sur ses activités et d'établir une collaboration avec les diverses unités administratives du Collège, notamment la direction des études, les départements et le Service des activités étudiantes, pour la réalisation du projet culturel du Collège et dans le respect de la philosophie dont cette politique fait la promotion.

LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

La politique entre en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration. Au terme d'une période de trois ans, elle pourra être révisée, s'il y a lieu.

DÉFINITION DE QUELQUES-UNS DES TERMES UTILISÉS

Langue maternelle : langue qu'une personne a apprise en premier lieu à la maison dans son enfance et qu'elle comprend encore.

Langue d'usage : langue qu'une personne parle le plus souvent à la maison.

Langue commune : langue utilisée normalement et habituellement par l'ensemble des citoyens dans leurs communications courantes à caractère public.

Francophone : personne dont la langue le plus souvent parlée à la maison est le français.

Note : Donc, par «francophones», nous entendons tous les Québécois qui parlent le plus souvent le français à la maison, et non pas seulement les francophones dits «de souche».

Anglophone : personne dont la langue le plus souvent parlée à la maison est l'anglais.

Allophone : personne dont la langue le plus souvent parlée à la maison est une langue autre que le français ou l'anglais.

Ces définitions sont extraites de l'ouvrage *Le français langue commune. Enjeu de la société québécoise. Bilan de la langue française au Québec en 1995*. Rapport du comité interministériel sur la situation de la langue française. Québec, ministère de la Culture et des Communications, 1996, p.45.

Le 26 novembre 1998